

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

### COMMUNE DE MESANGER

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/290 en date du 16 novembre 2021 une consultation du public est prévue à la mairie de Mésanger, pendant une période de six semaines du lundi 6 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS METHALANDE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation à Mésanger au lieu dit Les Minets.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 19 novembre 2021, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Mésanger, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Mésanger, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.